

SEPTEUIL MAG

Liberté • Égalité • Fraternité

Toute l'info de notre village



ACTUALITÉ

Un nom pour les écoles
Inscription Foire à tout et
sortie des seniors

ÇA S'EST PASSÉ

Réunions PLU et circulation

VIE ASSOCIATIVE

Fabienne Thibeault au
Chemin des Mots

DOSSIER

Le budget 2019



— À vos agendas !



8 SEPTEMBRE

Forum des associations



Le forum des associations est un moment incontournable, d'abord pour vous car c'est le moment où vous pourrez choisir les activités que vous ou vos enfants pratiquerez dans l'année. Mais aussi pour les associations car cela leur permet de connaître le nombre de personnes intéressées par une activité et de déterminer ainsi si une nouvelle section peut être lancée ou une ancienne maintenue. N'attendez donc pas pour manifester votre intérêt et venez dès ce jour-là rencontrer les nombreuses associations septeuillaises ou des environs. Ce serait surprenant qu'il n'y ait pas quelque chose pour vous.



19 SEPTEMBRE

Sortie des seniors

Le CCAS organise sa traditionnelle sortie annuelle des seniors. Il s'agira cette année d'une escapade découverte et détente musicale. Au programme, visite d'une exposition de voitures hippomobiles, promenade à bord de l'une d'elles, puis repas avec animation musicale. Vous trouverez en page 9 le bulletin d'inscription à retourner en mairie avant le **23 août 2019**, accompagné de l'autorisation de publication de photos sur les supports de communication de la mairie.



Renseignements auprès des associations et/ou en mairie.



29 SEPTEMBRE

Foire à tout



La Foire à tout se tiendra dans les rues du centre-ville le dimanche 29 septembre, de 8h à 18h (déballage de 6h à 8h).

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles, en essayant de satisfaire vos demandes particulières, si elles sont raisonnables et formulées courtoisement.

Le bulletin d'inscription sera disponible sur la page Facebook Septeuil Officiel, sur le site internet de la commune ou encore à l'accueil de la mairie.

Les inscriptions commenceront le **lundi 19 août**. Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, vous pourrez appeler Madame Pascale Guilbaud à un numéro de téléphone qui sera indiqué sur le bulletin d'inscription. Mais aucune inscription ne sera prise par téléphone sans le bulletin dûment rempli.

Photo de couverture: © Didier Dujardin
Septeuil Mag n° 22 / Juillet 2019

- Directeur de la publication: Dominique Rivière
- Rédaction: Didier Dujardin, Dominique Rivière, Bérénice Luchier, Julien Rivière, les associations
- Conception graphique © Sheep & Co
- Impression: Exaprint - Tirage à 1 100 ex
- Diffusion: Équipe de bénévoles



Chers Septeuillais,

Nous avons bien sûr une pensée particulière pour l'épouse, les enfants, la famille et les amis de Monsieur Christian Bogros, conseiller municipal de la liste *Septeuil une passion partagée*, décédé le 4 juin à l'hôpital de Houdan, à l'âge de 65 ans. Il avait intégré le conseil municipal en 2017, à la suite de la démission successive de ses colistiers. Et il avait tenu depuis à continuer à honorer ses engagements envers les Septeuillais.

Christian Bogros était connu à Septeuil comme une personne d'un caractère toujours agréable et d'un grand courage. Face à l'inéluctable de la maladie, il a fait preuve d'une lucidité exceptionnelle, s'attachant avant tout à protéger son épouse et ses enfants.

Qu'il repose en paix et merci à lui pour cette leçon de dignité qui nous rappelle que nous ne sommes que de passage sur cette terre, que la haine et la rage n'ont pas leur place dans les relations humaines et qu'il faut plutôt s'attacher à cultiver ce qui nous rassemble.

Après cet hommage, je voulais vous parler des travaux en cours.

La construction du nouveau restaurant scolaire a pris du retard, en raison de la faillite de l'entreprise qui devait réaliser le bardage bas du bâtiment. Nous avons relancé le marché afin que nos enfants puissent y être accueillis comme prévu à la rentrée de septembre. L'aire de jeux, le terrain de boules et le city-stade seront eux aussi en chantier cet été, afin d'être à votre disposition en septembre. Vous trouverez des articles sur l'avancement de ces différents chantiers dans ce numéro.

La révision du PLU se poursuit; nous avons pris en compte le fait que La Tournelle resterait une école. Une société désirant y créer un établissement de sport-étude vient de signer un compromis de vente avec le propriétaire.

L'été sera comme tous les ans studieux pour les divers services de la mairie et les élus: l'organisation du 14 juillet (repas citoyen, retraite aux lampions, feu d'artifice et bal populaire), les diverses réparations ou améliorations dans les écoles, les tontes à effectuer, vont remplir amplement le temps de travail des équipes.

Je vous souhaite un bel été à Septeuil ou sur votre lieu de villégiature.

Le maire, Dominique RIVIÈRE

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS	2	City stade	10
ÉDITORIAL	3	Rue du Four à Chaux	10
ACTUALITÉ		Projets	11
Un nom pour les écoles	4	DOSSIER	
Acquisition de matériel de désherbage	4	le budget 2019	12
Le Conseil des jeunes	5	VIE ASSOCIATIVE	
Ramassage des encombrants, pas vide maison !	5	Tennis de table- FRVescences	15
Changement au groupement paroissial	6	Combat médiéval japonais	15
Comptes-rendus des Conseils municipaux	7	DSE : une nouvelle activité Postural ball@.....	15
Le CCAS vous informe sur le Fonds de Solidarité Logement	8	Comi7 : Le Chemin des Mots	16
CCAS : escapade seniors 2019	9	ÇA S'EST PASSÉ	18
TRAVAUX		SI SEPTEUIL M'ÉTAIT CONTÉ	22
Nouveau restaurant scolaire	10	URBANISME	23
		ÉTAT CIVIL – INFOS MAIRIE	4 ^{ème}

— Un nom pour les écoles



Les écoles de Septeuil n'ont jamais porté d'autre nom que *école maternelle* et *école élémentaire*, aussi l'équipe municipale a-t-elle souhaité rendre hommage à des Septeuillais qui ont marqué l'histoire de la ville, en donnant leur nom à ces deux écoles.

Le choix s'est porté sur Madame Marguerite DUHAMEL et Monsieur Maurice HAMAYON.

La biographie de Mme Duhamel présentée ci-dessous nous a été fournie par sa fille que nous remercions vivement.

Marguerite DUHAMEL est née sous le nom de GOULETTE, le 07 avril 1898, à Souigné-sous-Ballon dans la Sarthe, et décédée le 30 mars 1995 à son domicile, à Septeuil.

A sept ans, en 1905, Mme Duhamel secondait la maîtresse, voulant déjà devenir institutrice. C'est elle qui a décroché le crucifix du mur de la classe au moment de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1909, elle est reçue première du canton au Certificat

d'Etudes mais, étant orpheline car sa mère est décédée en 1905, elle a peu de chances de réaliser son rêve. C'est le Président de la République, Raymond Poincaré, qui l'a remarquée et lui a permis de préparer l'Ecole Normale de St Germain en Laye. De 1914 à 1917, elle est donc élève normalienne.

En 1917, elle occupe un premier poste à Etampes et recueille sa jeune sœur de 12 ans. En 1920, elle est nommée à Mantes et rencontre Raymond Duhamel à Boivilliers. Elle se marie avec lui le 24 avril 1924.

En 1926, elle remplace l'instituteur de Courgent. De 1927 à 1961, elle sera Directrice de l'Ecole des Filles de Septeuil, remarquable longévité. Sa fille nous a confié une anecdote sur cette période : les retenues étaient courantes à l'époque et un jour, deux mères d'élèves, mécontentes de ne pas voir rentrer leurs enfants, se sont introduites dans la classe et ont essayé d'étrangler la maîtresse !

En 1985, Madame Marguerite Duhamel reçoit l'Ordre du Mérite. A sa retraite, elle s'occupe pendant de nombreuses années, de la bibliothèque.

Par ailleurs, Septeuil étant peu accessible à l'époque, elle a hébergé de nombreux jeunes fonctionnaires (instituteurs, employés des postes ou des impôts).

Maurice HAMAYON est né le 16 novembre 1907 et décédé le 1er décembre 2003 à Septeuil

Il a été instituteur à Septeuil avant de reprendre l'entreprise familiale de transport des Cars Hamayon avec son oncle.

Il fut Maire de Septeuil durant deux mandats, non consécutifs, de 1947 à 1953 puis de 1971 à 1977.

Il a aussi été le fondateur en 1951, avec Messieurs Henri Navaro, Henri Daviet et Louis Curvelier, de l'association Loi 1901 Foyer Rural de Septeuil, une structure qui devait permettre, selon ses statuts, « l'éducation, l'information technique et l'émancipation de ses membres » et qui connaît elle-aussi une belle longévité.

— Acquisition de matériel de désherbage

L'Agence de l'eau Seine Normandie a mis en place un programme « Zéro phyto » destiné à aider les communes à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur leur territoire. Dans ce cadre, nous avons demandé et obtenu 25% de subvention sur l'achat d'une nouvelle tondeuse, que vous pourrez bientôt voir utiliser par les agents du service technique.

Action
financée
par



Le Conseil des jeunes —



Nous vous avons parlé, il y a deux numéros de cela, des candidatures pour le Conseil Municipal des Jeunes. Les jeunes conseillers sont à présent désignés et ont déjà tenu deux réunions dont voici les comptes-rendus.

Première séance le vendredi 17 mai à 18 heures. La réunion commence par la description faite à ces jeunes du CE2 à la 5ème, qui ont répondu à l'appel lancé par la mairie, de ce que sera leur rôle. Ils se réuniront environ une fois par mois pour travailler sur des sujets d'intérêt collectif, faire des propositions pour la vie de la commune ou s'informer sur les affaires publiques. Ils seront accompagnés d'un conseiller référent, Damien Tualle ou Julien Rivière, mais pourront aussi faire appel à d'autres personnes susceptibles de les aider sur les sujets qu'ils auront choisis. Un budget leur sera également alloué. Le conseiller référent portera devant le conseil municipal « des grands » les projets des jeunes, afin qu'ils soient discutés, et leur en fera le retour. Il a été quand même rappelé que ces projets devaient être réalistes pour avoir une chance de voir le jour. En effet les idées fusent mais n'ont pas toutes le même sérieux.

Au cours de cette première réunion, un projet de charte de leur conseil a été présenté aux jeunes. Il leur appartient à présent d'y réfléchir, de le modifier ou de le compléter, en vue de l'approuver lors de leur prochaine réunion en juin.

Une petite mise au point sur les règles de fonctionnement d'une assemblée s'impose au cours de la séance, car il n'est pas toujours facile de laisser parler le voisin. Soyons indulgents, les adultes ne sont pas non plus irréprochables en ce domaine.

Chaque séance sera aussi l'occasion de découvrir le fonctionnement de la municipalité et des institutions. Le nouveau restaurant scolaire étant un sujet qui revenait beaucoup dans les questions, il a été proposé une visite du chantier, que les jeunes conseillers ont acceptée avec enthousiasme. Les parents venus les accompagner ne se sont pas non plus fait prier...

Deuxième séance le vendredi 14 juin à 18 heures. Les jeunes conseillers n'ont pas souhaité apporter de modification à la charte du conseil qui leur avait été proposée lors de la séance précédente. Cette charte pourra donc être votée au prochain conseil « des grands ».

Parmi les sujets que les conseillers juniors ont abordés, on peut citer une réflexion sur la valorisation des déchets de cantine, l'indignation devant le stationnement abusif et le comportement de certains conducteurs, une proposition d'organisation de jeux pendant les congés d'été, la création de pistes cyclables...

La séance s'est poursuivie par l'examen des plans du futur city-stade et une visite de la mairie, avec explication du rôle des élus et du personnel communal.

La charte du conseil des jeunes doit encore être adoptée en conseil municipal pour que le travail sérieux puisse commencer. On s'est donc donné rendez-vous en septembre. D'ici là, les vacances apporteront sans doute de nouvelles idées.

Ramassage des encombrants, pas vide-maison ! —

Le SIEED nous adresse un rappel suite à la dernière collecte des encombrants.

Il nous est ainsi signalé en particulier que le service public de ramassage des encombrants ne permet qu'un enlèvement de 1m3 maximum par foyer, pour des raisons évidentes de remplissage des camions.

Certains habitants voient leur maison devant leur porte et mobilisent à eux seuls un camion. La collecte prend ainsi du retard, raison pour laquelle SEPUR ne peut terminer les tournées le jour annoncé.

Et ceci n'est pas anodin, car le ramassage des encombrants est payé à la tonne par le SIEED, ce qui se reporte sur la taxe de collecte des ordures ménagères que payent

les Septeuillais. Par contre, les dépôts en déchèteries sont triés et recyclés en majeure partie et donc non taxés.

Nous vous conseillons donc vivement de porter vos encombrants à la déchetterie au fur et à mesure, plutôt que de les accumuler pour la date du ramassage. Il faut bien sûr changer un peu nos habitudes, mais c'est dans l'intérêt de tous, ne serait-ce que financier. Merci d'avance.

A propos, le prochain ramassage aura lieu le vendredi 11 octobre 2019.



— Changements au Groupement paroissial de Septeuil



Comme nous vous l'avions expliqué dans le précédent numéro, à partir du 1er septembre, on ne parlera plus du Groupement paroissial de Septeuil, puisque la paroisse de Septeuil sera rattachée au Groupement paroissial de Houdan. Pour ceux qui sont un peu perdus, rappelons que le groupement paroissial de Septeuil regroupait Septeuil et 12 communes environnantes.

La paroisse de Septeuil existera donc toujours, mais plus le groupement paroissial.

Le dimanche 13 juin, le Père Joseph Vu The Ky, qui était curé de Septeuil

depuis 9 ans, a célébré pour son départ une messe d'action de grâce qui a rassemblé les fidèles des 13 communes. Ce fut l'occasion de rendre hommage au travail accompli chaque jour par tous les bénévoles qui assurent le fonctionnement matériel et spirituel des paroisses. De l'entretien des églises à la comptabilité, en passant par la catéchèse, la préparation aux mariages, l'organisation des obsèques, les groupes de travail et de réflexion, et j'en passe, le travail au quotidien ne manque pas. Dans son homélie, le Père Joseph a aussi déclaré qu'il était conscient que cette nouvelle organisation ne satisfaisait pas tout le monde et en inquiétait certains, mais qu'il fallait aller de l'avant et trouver sa place dans la nouvelle structure. Un message d'optimisme et de dynamisme comme lui-même en montre toujours.

Après la messe, une centaine de paroissiens se sont retrouvés à la salle paroissiale pour un repas convivial et fort animé. Le Père Bothuan, curé de Houdan et qui sera aussi curé de Septeuil à la rentrée, est venu partager le repas et échanger avec ses futurs paroissiens. Le temps fort de ce rassemblement fut la prestation de la clarinettiste Rose Bacot. Alternant musique klezmer et contes yiddishs,

elle a tenu l'assistance sous le charme de son interprétation.

Dans un autre registre, plutôt rock, on put aussi applaudir le Père Joseph à la guitare et ses complices de longue date, musiciens comme lui.

Terminons en remerciant le Père Joseph pour toutes ces années passées au service de la communauté et en lui souhaitant bonne route pour sa nouvelle affectation à Rosny sur Seine. Quant au Père Bothuan, il effectuera une tournée des paroisses en septembre et donne donc rendez-vous aux Septeuillais le dimanche 8 septembre.



La Ronde des Clochers ...

Pierre Bothuan,
nouveau curé de Septeuil,
sera heureux rencontrer
les Septeuillais

Dimanche 8 septembre 2019

à l'église Saint-Nicolas

17h : rencontre

18h : prière commune (vêpres)

19h : apéritif



**Rendez-vous à l'église de Septeuil
dimanche 8 septembre 2019, 17h**

Comptes-rendus des Conseils Municipaux —

Conseil municipal du 29 mars 2019

- Vote des taux de fiscalité directe pour 2019 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier, taxe sur le foncier non bâti)
- Approbation des comptes de gestion 2018 (budget commune, budget eau et assainissement)
- Approbation du compte administratif 2018 du budget commune (sections de fonctionnement et d'investissement)
- Approbation du compte administratif 2018 du budget eau et assainissement (sections de fonctionnement et d'investissement)
- Vote de l'affectation des excédents du compte administratif 2018 du budget commune
- Vote de l'affectation des excédents du compte administratif 2018 du budget eau et assainissement
- Vote du budget primitif commune 2019
- Vote du budget primitif eau et assainissement 2019
- Vote des tarifs communaux 2019 (loyers, location de salles, participation aux frais de scolarité, droits de place, cimetière, eau et assainissement, taxe sur la publicité, photocopies, location du tennis, location de matériel, encarts publicitaires, boutique éphémère, repas du 13 juillet, redevance d'occupation temporaire du domaine public)
- Attribution du marché de mise en accessibilité de l'abribus place de la mairie à la société MTP à Coignières
- Approbation de l'affiliation de la commune d'Etampes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne
- Vente du véhicule Citroën C15 du service technique
- Création du Conseil municipal des jeunes

Conseil municipal du 9 mai 2019

- Décisions du Maire d'acquérir un lot de chaises et tables, un abribus et un vidéoprojecteur
- Tirage au sort du jury d'assises 2020
- Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2018
- Décision modificative n°1 du budget commune (augmentation du coût des équipements sportifs et ludiques du parc municipal)
- Attribution du marché de réaménagement des équipements sportifs et ludiques du parc municipal aux sociétés MTP (lot 1 : préparation du terrain) et Quali-Cité (lot 2 : aménagement du terrain multisports et lot 3 : aménagement de l'aire de jeux)
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue lez Yvelines (SILY)
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec Enedis pour l'implantation d'un poste de transformation
- Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPH au 1er janvier 2020
- Location d'une cave du Château de la Garenne à la société Winella
- Réponses aux questions adressées par écrit à Monsieur le Maire par Monsieur Philippe Ozilou

Conseil municipal du 2 juillet 2019

- Choix d'un nom pour les écoles maternelle et élémentaire
- Décision modificative n°2 du budget commune (régularisation d'achat/cession de biens immobiliers entre la section de fonctionnement et la section d'investissement)
- Révision du tarif de location du bien communal 5 rue Maurice Cléret
- Vote des tarifs des services périscolaires et de la restauration scolaire pour l'année 2018/2019
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Demande de subvention au département des Yvelines pour la réalisation d'équipements de sécurité routière sur route départementale en agglomération
- Adhésion au dispositif Participation citoyenne, proposé par la Préfecture et encadré par la Gendarmerie Nationale
- Réponses aux questions adressées par écrit à Monsieur le Maire par plusieurs conseillers



— Le CCAS vous informe sur le Fonds de Solidarité Logement



Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) fait partie des aides au logement. Il s'agit des prestations sociales qui visent à réduire les dépenses de logement des familles. Le FSL, quant à lui, concerne les personnes en difficulté financière, qui rencontrent des problèmes à se maintenir et à faire face aux frais engendrés par le logement ou qui ne parviennent pas à y accéder.

• Quels sont les types de logements concernés par l'aide FSL ?

L'aide FSL peut être accordée dans le cadre d'un logement privé, mais aussi dans le cadre d'un logement public, meublé ou non.

• Quels types de dépenses sont concernés par l'aide FSL ?

Différentes aides peuvent être accordées dans le cadre du fonds de solidarité logement.

1. Les aides FSL pour accéder à un logement :

- prise en charge du dépôt de garantie
- le FSL peut se porter caution auprès du propriétaire
- paiement de votre premier mois de loyer
- prise en charge des frais engendrés par l'ouverture de compteurs (gaz, électricité, eau)
- remboursement des frais de déménagement
- paiement des frais d'agence
- prise en charge des frais de mobilier de première nécessité comme table, chaises, réfrigérateur, matelas

2. Les aides FSL pour se maintenir dans un logement :

- prise en charge des impayés de loyer et des charges locatives
- remboursement des frais de procédure que peuvent occasionner les dettes impayées
- cautionnement

ATTENTION : Le montant de la prise en charge des différentes aides citées ci-dessus dépend du règlement inté-

rieur FSL de votre département mais aussi du budget et de la part encore disponible pour l'année au moment de la demande.

Elle est soumise à des conditions de ressources en fonction de la composition de la famille.

Les conditions et le montant du FSL varient d'un département à l'autre.

Pour en savoir plus sur les modalités propres à votre lieu de résidence, il convient de vous renseigner auprès de votre Conseil Général.

• Quelles sont les conditions d'attribution du FSL ?

Ce sont les ressources du foyer du demandeur. Les conditions d'attribution du fond de solidarité logement varient entre les départements. Elles sont fixées par les Conseils Généraux à l'aide du règlement intérieur FSL.

Cependant, les revenus pris en compte pour déterminer les ressources du foyer sont identiques au niveau national. Dans tous les cas, les ressources de l'ensemble du foyer sont prises en compte à l'exception de certaines aides qui sont exclues du calcul :

- les aides au logement
- l'allocation de rentrée scolaire (l'ARS)
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la majoration AAEH

ATTENTION : le fond de solidarité logement est accordé aux personnes rencontrant des difficultés financières. Une étude approfondie des éventuelles dettes en cours et de votre situation sera effectuée.

Pour bénéficier du fond social logement, vous devez avoir un loyer (y compris les charges locatives) proportionnel à vos revenus. En règle générale, il correspond à 33% des revenus perçus par le foyer. Si votre loyer est nettement au-dessus, le FSL risque de vous être refusé.

• Qu'est-ce que le dossier FSL et comment faire une demande de FSL ?

La demande FSL se fait directement auprès de votre Conseil Général ou auprès de votre CAF. L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) peut aussi vous aider dans votre demande et dans la constitution d'un dossier FSL. Le dossier FSL vous sera fourni lors de votre demande. Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées. Il est possible de vous faire aider auprès de la CAF, du CCAS ou de l'ADIL pour le remplir.

En ce qui concerne les aides pour accéder au logement, la demande de FSL doit être faite avant l'entrée dans les lieux. Par la suite, une demande de FSL peut être effectuée à tout moment en cas de difficultés à se maintenir dans le logement.

CCAS : escapade seniors 2019 —

Le Jeudi 19 Septembre prochain nous vous proposons une escapade découverte et détente musicale.

Pour commencer, autour d'un café, nous découvrirons une très belle collection de 80 voitures hippomobiles de prestige et de commerce.

Après la visite nous plongerons dans le passé en partant à bord d'une pauline tirée par des chevaux de trait de race boulonnaise et du nord.

Après le déjeuner, l'après-midi se prolongera au rythme entraînant et varié de chansons qui nous feront traverser les années dans une ambiance conviviale.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'inscription à retourner en mairie au plus tard le 23 août 2019, ainsi que l'autorisation de publication de photos.

L'horaire de départ et le programme détaillé de cette journée seront communiqués aux participants dans le courant de la première semaine de Septembre.



**Bulletin d'inscription pour la sortie du Centre Communal d'Action Sociale
INSCRIPTION AU VOYAGE DES AINES DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

Bulletin à déposer en mairie ou au CCAS entre le **mardi 9 Juillet** et le **vendredi 23 Août**. Une participation financière de 30 Euros est demandée. Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque établi à l'ordre de la régie CCAS. N'oubliez pas que chaque participant doit signer l'autorisation de publication des photos de cette journée.

Participant 1

Nom : Prénom :

Adresse : 78790 Septeuil

Téléphone :

Participant 2

Nom : Prénom :

Adresse : 78790 Septeuil

Téléphone :

Montant du règlement : Euros

En cas de problème après l'inscription merci de nous prévenir au plus vite au 01 30 93 45 56.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS POUR LA SORTIE DU CCAS

Je soussigné(e) demeurant

Autorise la Mairie de Septeuil à me photographier le jeudi 19 septembre 2019 lors du voyage des seniors organisé par le CCAS et à utiliser mon image. De ce fait et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Mairie de Septeuil à fixer, reproduire et communiquer sur ses supports de communication les photographies prises dans le cadre de la journée du 19 septembre 2019.

Le bénéficiaire de cette autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser ces photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français

Fait à Septeuil, le

Signature :

Mairie de Septeuil, 6 place Louis Fouché - 78790 Septeuil

— Nouveau restaurant scolaire



Comme prévu, le nouveau restaurant scolaire ouvrira ses portes aux enfants à la rentrée de septembre 2019. Cependant, les travaux de construction ont subi deux retards imprévus. D'abord, la pente de la toiture a été réalisée à 5% au lieu des 7% prévus. La différence est minime mais

pourrait créer à long terme un problème de gestion des eaux pluviales. La société responsable doit donc rectifier cet ouvrage.

D'autre part, la société chargée du lot « métallerie » a subi de graves difficultés financières durant les travaux,

lesquelles ont amené sa liquidation judiciaire. Le maître d'œuvre a clôturé les comptes et présenté le détail des prestations restant à réaliser pour terminer ce lot. Le marché a été publié début juin, pour une réception des offres fin juin. Les travaux restants sont prévus sur une durée d'un mois et demi et doivent se terminer le 31 août

La formation des utilisateurs pour les équipements de cuisine (four, hotte, etc....) a eu lieu. Une partie du matériel de l'ancienne cuisine est aussi conservée et sera transférée début juillet. Le nouveau mobilier a été livré mi-juin et sera installé cet été.

Action
financée
par



Yvelines
Le Département

— City stade

Nous avons rencontré des contrariétés sur ce chantier, car l'entreprise retenue pour exécuter le premier lot nous a annoncé qu'elle décalait sa prestation par rapport à la date initialement convenue. Et bien sûr, cela aurait perturbé les entreprises chargées des lots suivants, qui avaient déjà prévu d'autres chantiers. Bref, un vrai casse-tête pour la première adjointe qui gère le dossier et qui n'entendait pas céder sur la date de démarrage du chantier. Mais grâce à sa pugnacité et au rappel des engagements contractuels, les travaux ont pu commencer début juillet, comme prévu.

Action
financée
par



Yvelines
Le Département

— Rue du Four à chaux

La réfection de la rue du Four à Chaux a été réalisée par la CCPH. Le dernier tronçon a été goudronné mi-mai.



Nous ne vous avons pas donné de nouvelles de plusieurs projets depuis un certain temps. Voici l'occasion de le faire.

Le terrain de sport derrière la caserne des pompiers

Vous avez remarqué que le terrain a été remis à niveau pour accueillir une surface de jeux. Toutefois c'est la CCPH qui gère la compétence football et nous ne pouvons donc donner le nom de terrain de football à cet emplacement, d'où le nom de « terrain de jeux ». Nous avons reçu une subvention parlementaire pour l'achat des infrastructures, couvrant 50% de la somme nécessaire (7000€). A présent, nous attendons que les entreprises ou donateurs bénévoles finissent le drainage et le dépôt de terre végétale, puis nous installerons les équipements déjà achetés. Ce projet prend du temps, car il dépend de la bonne volonté et de la disponibilité de bénévoles et ne coûte rien à la commune (hormis les 50% du coût des équipements cités plus haut).

La déchetterie

Nous avons mentionné, dans un précédent Septeuil Mag, notre candidature pour accueillir une déchetterie sur notre commune. Peut-être cela réduirait-il les dépôts sauvages puisque les Septeuillais n'auraient ainsi pas à se déplacer bien loin pour se débarrasser de leurs déchets. Mais cette proposition émanait du SIEED, que plusieurs communautés de communes veulent quitter. C'est donc un projet qui dépendra de la survie du syndicat.

Un terrain de tennis couvert

Depuis quelque année nous avons le projet de couvrir l'un des terrains de tennis pour le transformer en terrain multisports couvert. Ce mini gymnase pourrait alors accueillir non seulement les écoles, mais aussi les associations dont l'activité dépend des conditions climatiques (tennis, football, basket etc...). Le financement peut actuelle-

ment être couvert par une demande à la région, à hauteur de 50% du coût. Mais la municipalité, comme pour la plupart de ses projets coûteux, souhaite obtenir le pourcentage maximal de 70%.

Le parking de la rue Maurice Cléret

Comme nous l'avons annoncé lors de la réunion avec les commerçants et des différentes réunions publiques sur la circulation et le stationnement, la municipalité souhaite depuis plusieurs années la création d'un parking sur le modèle de celui de St Mathieu à Houdan (allées bitumées et le reste du terrain en espace vert). Cet aménagement nous permettra à la fois de créer un espace de covoiturage et de désengorger le parking de la place de la mairie, avec accès par la venelle aménagée (le chemin qui longe les écoles et qui pourra relier la place de la mairie au nouveau parking). Le financement sera en partie pris en charge par le contrat de ruralité ; plusieurs réunions avec le propriétaire du terrain ont déjà eu lieu

Le Centre de Loisirs (ASLH)

Il s'agit d'une compétence de la CCPH, à qui nous avons proposé un terrain pour construire un bâtiment, afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions que l'actuel algeco et aussi pour augmenter la capacité d'accueil. Sur ce projet financé entièrement par la Communauté de Communes, il reste à régler les modalités de mise à disposition du terrain.

Un terrain BMX

De jeunes Septeuillais sont venus rencontrer l'adjoint chargé des sports pour lui demander s'il serait possible de disposer d'un lieu pour pratiquer le BMX. Comme pour le terrain de sports, la municipalité souhaiterait qu'il ne coûte rien à la ville et utilise les ressources locales. Sujet à l'étude.

Transports en commun

Sur la ligne 60, nous travaillons avec

le syndicat de transports SITEER pour proposer un service le samedi et le midi en semaine. Le transport à la demande (TAD) est un projet porté par le SITERR auprès des transporteurs membres d'Ile de France Mobilité. La Communauté de Communes souhaite aussi être associée à ce projet, qui permettrait aux usagers de se rendre d'un arrêt de bus septeuillais à un point d'intérêt d'une autre ville (gare, zone commerciale, etc...). Le service serait accessible par réservation et regroupement des demandes ; il ne devrait pas concurrencer une ligne existante. Le véhicule utilisé serait plus petit que les bus ordinaires (9 places environ au départ) et pourrait être adapté par la suite selon la demande.

Une maison des services publics

Nous vous en avons déjà parlé il y a pas mal de temps ; il s'agit d'une compétence de la CCPH. Les négociations sont en cours à propos du lieu d'implantation. Cette maison regrouperait les services de l'État et des administrations (Pôle emploi, CAF, Impôts, assistantes sociales, Assurance Maladie, etc...) comme cela existe déjà à Houdan. Financée par la CCPH, elle a été inscrite au budget de cette année.

Le Collège

Comme l'ont répondu la CCPH et le département à notre demande, la construction d'un collège sur la zone de Houdan ne représente pas la création d'un troisième collège mais plutôt un remplacement. Nous restons donc sur les rangs et maintenons notre dossier, en cas de construction d'un troisième collège sur la CCPH, pour l'accueillir sur notre commune.

Si vous avez des questions sur ces différents dossiers, n'hésitez pas à contacter Julien Rivière, par courriel: julien.riviere@septeuil.fr ou simplement à l'aborder dans la rue, il est toujours prêt à discuter.

— Le budget 2019

Nous avons voulu vous présenter cette année un article plus digeste, sachant bien que peu d'entre vous sont des experts dans les dénominations officielles des rubriques d'un budget. Bien évidemment, le budget dans son intégralité est consultable sur demande en mairie. En espérant donc qu'ainsi vous ne nous quitterez pas en cours de lecture, voici la présentation synthétisée de l'exercice 2018 et du budget 2019.

Bilan de l'année 2018

L'année 2018 a vu plusieurs projets débiter ou se réaliser, notamment la construction du nouveau restaurant scolaire. Globalement, l'année s'est bien déroulée, avec un excédent d'exercice dans les deux sections (budget communal, budget eau et assainissement).

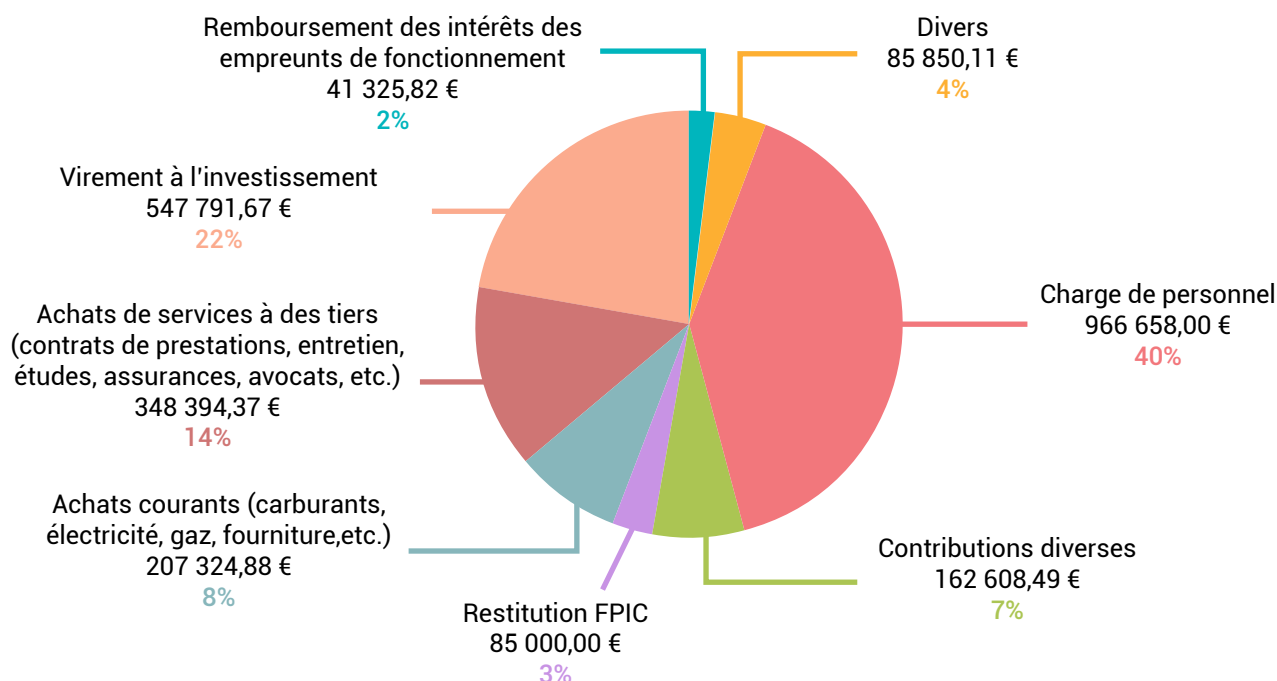
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 744 137,44 €	1 962 111,60 €
Dépenses	1 506 154,00 €	914 745,56 €
Résultat de l'exercice	237 983,44 €	1 047 366,04 €
Excédent ou déficit cumulé de 2017	Excédent : 667 681,73 €	Déficit : -168 187,98 €
Part affectée à l'investissement en 2018	96 818,89 €	
Excédent de fonctionnement caisse des écoles 2018	1 812,123 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE	810 658,41 €	879 178,06 €

Au niveau des réalisations, les principales actions sont l'avancement des travaux du nouveau restaurant scolaire et la réfection du Chemin vert.

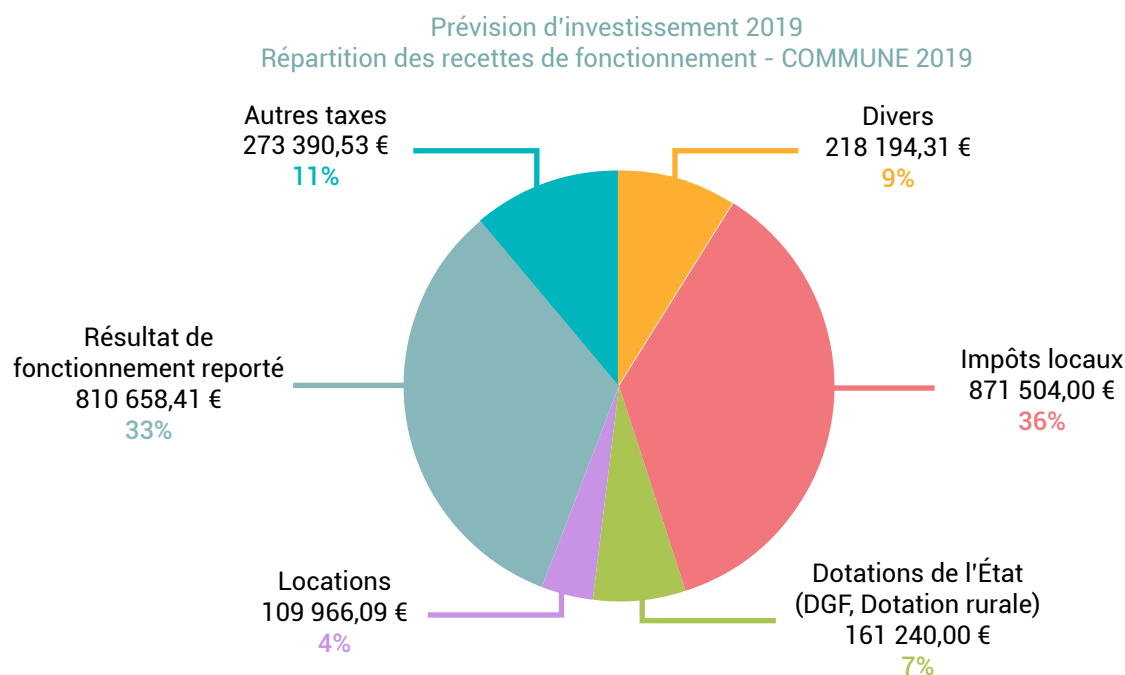
Budget de fonctionnement 2019

La municipalité poursuit son effort de réduction des coûts, cette année encore, mais doit également prendre en compte les augmentations des frais incompressibles (salaires, fluides, assurances notamment). Dans le même temps, les dotations de l'état continuent de baisser. Comme chaque commune, il nous faut donc réduire nos dépenses en conséquence, ou trouver de nouveaux moyens de financement.

Répartition des dépenses de fonctionnement - COMMUNE 2019



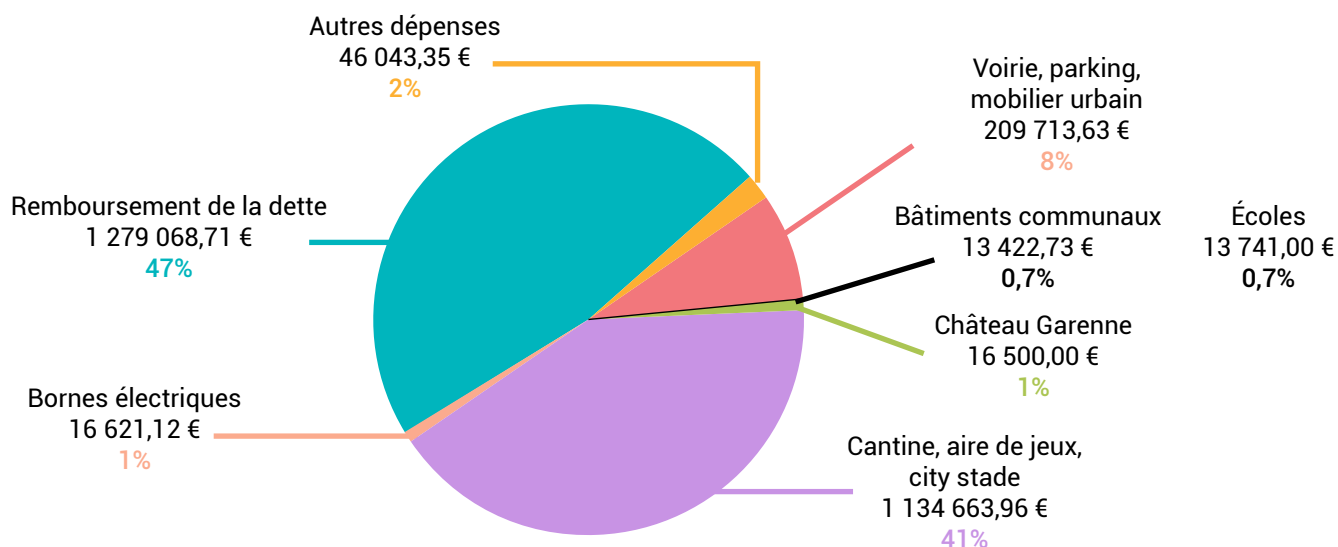
Le budget 2019 —



Les investissements de l'année 2019 sont concentrés sur quatre projets : la construction du nouveau restaurant scolaire, la réalisation de l'aire de jeux, la révision du PLU, l'installation de bornes électriques pour la recharge des véhicules.

En complément, la commune rembourse l'emprunt à court-terme qu'elle avait contracté pour le restaurant scolaire. Cet emprunt nous a permis d'avancer les fonds le temps que les subventions soient débloquées. A la fin des travaux, l'ensemble des subventions aura été versé, et la commune remboursera donc les 1 141 000 € empruntés à court terme. Hors remboursement de l'emprunt, les intérêts dus s'élèvent cette année à 138 068,71 €.

Répartition des dépenses d'investissement- COMMUNE 2019



Les autres dépenses sont des opérations de maintenance standard (remplacement d'équipements défectueux, travaux dans les bâtiments, achat de matériel). Les recettes d'investissements sont réparties en trois grandes catégories :

- apport de financement venant du fonctionnement
- subventions liées aux travaux réalisés
- emprunt (nous finissons cette année de débloquer l'emprunt à long terme qui a été souscrit pour la construction du nouveau restaurant scolaire, soit 420 000€).

— Le budget 2019

Budget Eau et Assainissement

Comme vous avez pu le constater, l'année 2018 a été l'occasion, dans le cadre du budget Eau et Assainissement, de remettre en état les canalisations d'eau de la rue Maurice Cléret.

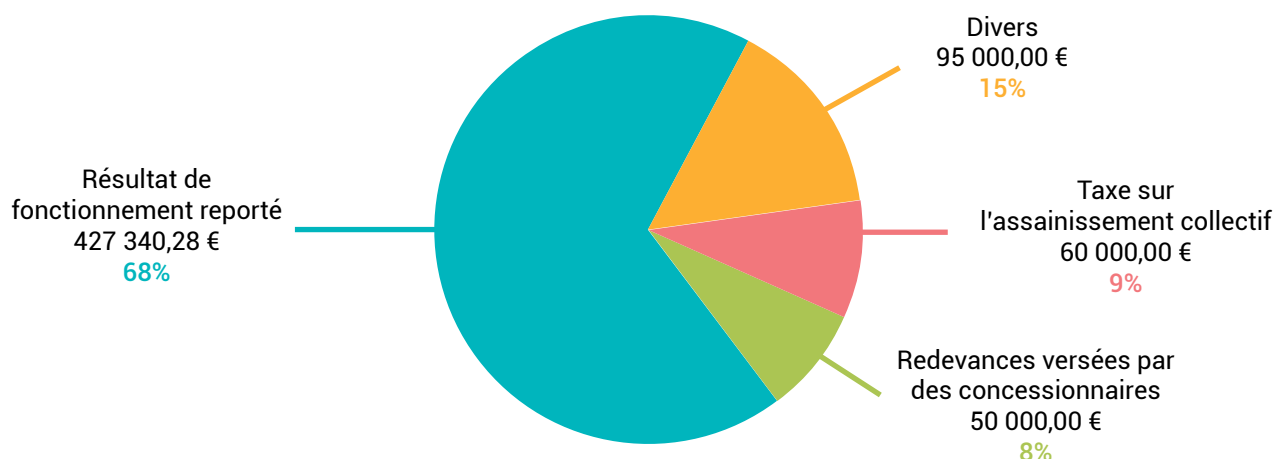
Pour l'année 2019, il est prévu :

- de remplacer certains hydrants en mauvais état (coût prévisionnel : environ 175 000 €)
- de lancer les études sur le Schéma Directeur d'Assainissement, qui permettra d'avoir un état des lieux global des réseaux de la ville, et de pouvoir planifier à court, moyen et long terme les travaux nécessaires (coût prévisionnel : environ 90 000€)

Nous prévoyons toujours par précaution les 40 000 € nécessaires au remplacement de la pompe de la station d'épuration suite aux alertes passées les années précédentes. Le reste des investissements concerne de menu-travaux, soit d'entretien soit de remise en état.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, comme les autres années, les recettes proviennent des taxes sur l'assainissement collectif, des redevances de fermage versées par les concessionnaires, et du résultat excédentaire reporté de l'année précédente.

Répartition des recettes d'exploitation - EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

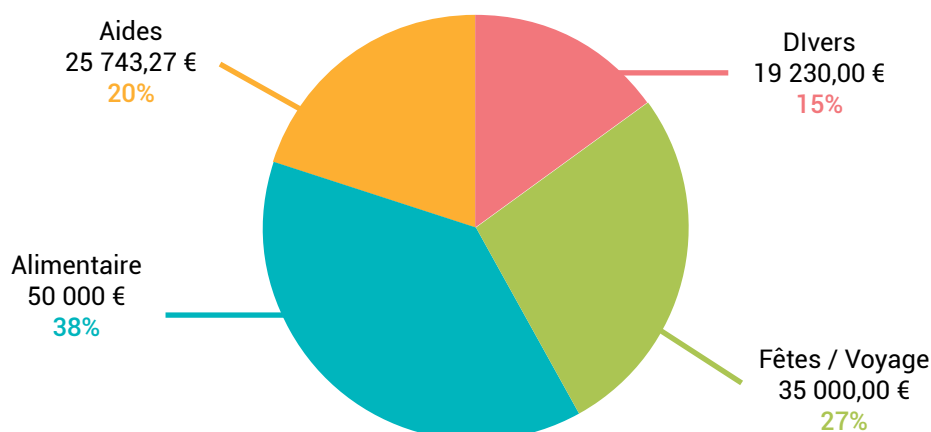


Budget du CCAS

Comme vous le savez, la municipalité finance le Centre Communal d'Action Sociale, organe en charge d'aider les personnes en difficulté, de maintenir le lien social et de promouvoir l'action sociale sur notre commune.

Le budget CCAS comporte très peu d'investissement (en général, ceux-ci se résument à l'achat de matériel informatique ou de bureau). Les dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le diagramme qui suit.

Répartition des dépenses (fonctionnement) - CCAS 2019



Tennis de table avec FRVescences —



Au tennis de table, on ne perd pas de temps. A peine l'activité précédente a-t-elle libéré la salle du Foyer Rural que la douzaine de membres l'investit, déploie les tables en un tournemain, et voici les parties engagées. Ce qui me laisse tout loisir de discuter avec Philippe Ballot, animateur bénévole de la section depuis un an et demi. Il a repris une activité qui n'avait plus de professeur et qui

déclinait et qui, grâce à ses efforts, a retrouvé une douzaine de membres.

Pas question ici de compétition ; on vient pour passer un moment de détente et disputer des matchs entre amis. Beaucoup ont joué autrefois et reprennent après des années d'interruption. On se donne des conseils entre joueurs et on suit ceux du professeur ; rien d'académique donc.

Un seul regret : on compte peu de jeunes parmi les participants. Mais le bouche à oreille fonctionne, dans les villages voisins aussi, et on espère en attirer pour la rentrée prochaine. Une section pour les petits ou les ados est aussi à l'étude, s'il y a suffisamment de demandes et si un second bénévole se propose pour animer les séances.

Car Philippe Ballot anime aussi le Mini-basket avec Julien Rivière, le mercredi après-midi, pour les jeunes de 5 à 11 ans. Donc le message est clair : pour la rentrée, les nouveaux membres de tous âges sont bienvenus, mais on recherche aussi un second animateur bénévole.

Combat médiéval japonais —

L'Ecole de Combat Médiéval Japonais vous invite dès septembre 2019 à une initiation gratuite à l'une de ses disciplines dans la salle du Mille Clubs de Septeuil :

- l'apprenti Samouraï : de 8 à 14 ans, de 19h00 à 20h00, le jeudi soir
- Nihon Ju Jitsu : à partir de 12 ans, de 20h00 à 21h30, le jeudi soir
- la boxe Okinawaïenne (MMA traditionnel) : à partir de 12 ans, de 21h00 à 22h30, le jeudi soir

Une tenue de sport vous suffira pour participer à ces initiations dispensées

par un professeur diplômé d'Etat qui pratique les arts martiaux depuis 40 ans, Christophe Lahsen.

Pour ceux qui se demandent en quoi consiste cette activité implantée à Septeuil depuis deux ans, nous pouvons leur apprendre que deux disciplines sont proposées. D'abord la formation traditionnelle des samouraïs, qui se pratiquait avec armes longues et armures. Ensuite la méthode de combat libre okinawaïen, qui fait partie des arts martiaux mixtes (NMA). Aucun rapport donc dans les époques, les pratiquants et l'efficacité pourrait-

on penser, mais vous en apprendrez plus au Forum des associations en septembre. A très bientôt...



Contact : ecolecombatmedievaljaponais@gmail.com

DSE : une nouvelle activité Postural ball® à la rentrée —

L'association DSE, qui proposait déjà Body Zen, Stretching, Zumba Gold, et Zumba-Combo Dance à ses adhérents, envisage pour la rentrée la création d'une nouvelle activité sport santé bien-être.

Si le nombre de personnes intéressées est suffisant, une section Postural Ball® verra le jour. Cette méthode, encadrée par un professeur diplômé, s'adresse à tous, hommes ou femmes, sédentaires comme sportifs de haut niveau.

Le Postural Ball® est une activité qui se pratique avec fluidité, sur de la musique douce et en contact permanent avec un gros ballon appelé swiss ball. Une séance alterne postures statiques, étirements passifs et de relaxation sans contraction musculaire volontaire, avec des transitions précises et en posture naturelle du corps. L'objectif est de ramener le corps dans un alignement idéal, créant ainsi une forte stabilité et limitant de ce fait douleurs et blessures permanentes, mais aussi les prévenant.

Renseignements au Forum des associations ou par courriel à : asso.dse@gmail.com



— Comi7 - Le Chemin des Mots

La seconde édition du Chemin des Mots, qui a eu lieu le 18 mai dernier, a remporté un franc succès.

Cet événement littéraire est un rendez-vous incontournable pour les amoureux des livres de la région et nous sommes heureux d'avoir pu accueillir cette année un public nombreux et varié.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier notre partenaire, la librairie La nouvelle Réserve ainsi que les auteurs, illustrateurs, éditeurs et bénévoles qui ont animé cette journée.

Merci et félicitations aux bénévoles du Comi7 pour leur implication et leur disponibilité.

Merci également à nos différents partenaires et donateurs sans qui nous ne pourrions mener à bien un tel projet : Le Cat'ring, Carrefour Contact, le Crédit Agricole, ABC Assurances, Magalie.L, Pascal B, Claude Fournier...

À 10h00, le salon a été inauguré par Bruno Millienne, Député des Yvelines et par Dominique Rivière, Maire de Septeuil. Dans son discours, Monsieur Millienne a souligné l'importance de cette manifestation et a rappelé que les mots et les livres sont les garants de notre patrimoine, de notre mémoire et de notre culture.

Cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir plusieurs têtes d'affiches : Julie Bataille, Sophie Darel et Fabienne Thibeault, chanteuse vedette de Starmania. Cette dernière présentait son livre « Mon Starmania ». De nombreux

visiteurs ont pu apprécier la gentillesse et la disponibilité de l'artiste qui s'est prêtée au jeu des photos et des dédicaces. Certains fans ont même pu faire dédicacer leur disque vinyl de l'opéra rock « Starmania ».

Comme l'an passé, les enfants ont pu participer gratuitement à plusieurs ateliers : Tapis-Contes, Sophro-Contes, Matches d'impro, Dessin de mangas...

En plus de ces ateliers, de nombreuses animations étaient au programme.

Les visites du Loup ont été très appréciées et très remarquées ! Maxime Coconut a joué aux devinettes avec les enfants durant son animation « Devine quel animal dessine l'auteur ». Steve, le magicien, nous a émerveillés de quelques tours et Elise, la conteuse, nous a transportés dans l'univers de Tomi Ungerer. Vous avez pu découvrir le travail de cet auteur/illustrateur strasbourgeois grâce à l'exposition hommage installée dans l'entrée. Nous remercions le Musée International de l'illustration de Strasbourg pour sa participation.

Pour l'an prochain, nous avons d'ores et déjà quelques belles idées afin que la 3ème édition du Chemin des Mots soit à nouveau le rendez-vous incontournable de la littérature et de la culture.

Résultats du concours d'illustrations

Pour mémoire, 95 enfants ont participé en envoyant leurs dessins illustrant le thème « Un monde parfait ». Le jury était composé de Didier Mada, dessinateur de BD, Caroline Elissagaray, Professeur d'Arts Appliqués à Bondy, Claire de la librairie la Nouvelle Réserve et de 4 membres du Comi7. À l'issue des pré-sélections, c'est le public qui a désigné les gagnants en votant sur Internet. Bravo à tous ces jeunes et talentueux illustrateurs en herbe.

CATEGORIE TOMI UNGERER (6/12 ANS)



1^{er} Prix
Enzo

2nd Prix
Léo

CATEGORIE ENKI BILAL (13/18 ANS)



1^{er} Prix
Charlotte

2nd Prix
Luca

Le Chemin des Mots en images —



Inauguration



Fabienne Thibeault



Visite du Loup



Animation



Salon du livre



Expo Tomi Ungerer



Magie



Sur le Salon

— Fête foraine

La fête foraine a lieu d'habitude à Septeuil le second week-end de juin. Mais cette année, ce week-end était aussi celui de la Pentecôte, date réservée pour la fête foraine d'Orgerus. Donc, après réunion de concertation avec les forains, c'est le week-end du 24 au 26 mai qui a été retenu. Et personne ne s'en est plaint, puisqu'un plus grand nombre d'attractions foraines étaient disponibles pour venir s'installer à Septeuil ces jours-là. Vous avez donc pu constater que la taille de la fête était pratiquement double de celle de l'an dernier.

Chaque année, les forains souhaiteraient qu'une activité soit organisée en parallèle avec leur fête, comme un carnaval ou une brocante. Ce fut le cas l'an dernier avec une animation village gaulois. Cette année, ce sont les forains eux-mêmes qui ont organisé un défilé de mascottes.



— Diagonale des Yvelines



Le 22 juin, la Diagonale des Yvelines, un trail (ou course nature) a traversé le département sur un parcours de 90 kilomètres, de Rochefort en Yvelines à Mantes la Jolie, avec une étape à Septeuil vers 17 heures. Nous avons pour l'occasion mis la salle du Mille Clubs à la disposition des organisateurs et vous avez peut-être croisé les participants dans le parc municipal. Course solo sur 20, 48 ou 90 km, marche nordique sur 20 km et défi trio (parcours de 90 km effectué en trois tronçons par trois coureurs différents) leur étaient proposés. On parle déjà de l'édition 2020...

— Réunion circulation du 17 mai



Les Septeuillais étaient conviés le 17 mai à une réunion publique sur la sécurité routière et la circulation. Parmi ceux qui s'étaient déplacés, on comptait bon nombre d'habitants de la rue de l'Yveline, fortement mobilisés par leur collectif de riverains. Rappelons qu'organiser ces collectifs et y participer est le meilleur moyen d'obtenir de la mairie des mesures pratiques qui correspondent à vos besoins.

L'adjoint à la sécurité, Julien Rivière, a dressé la liste des nombreuses demandes d'aménagements de sécurité qui ont été adressées au département depuis le début du mandat et toutes refusées. La dernière en date étant celle de feux intelligents rue de Versailles, au niveau de l'abribus Saint Corentin, qu'on nous avait d'abord laissé espérer. En résumé, sur l'axe Thoiry / Mantes, classé à grande circulation, le département refuse les feux, les

Réunion circulation (suite) —

stops, les ralentisseurs, la limitation à 30km/h sur toute l'agglomération et les chicanes. Seul équipement qu'il conseille : le radar fixe, peut-être parce que ce n'est pas lui qui le finance, mais qu'il faut s'adresser aux services de l'Etat. Et de ce côté-là, on est plutôt dans le remplacement des radars vandalisés ces temps-ci... Il faut savoir aussi que si l'un de ces dispositifs est mis en place sans l'aval du département et se trouve invoqué comme circonstance d'un accident, la commune se retrouvera entièrement responsable pénalement, comme l'a expliqué le maire. Bref une situation plutôt bloquée, qui n'a pas manqué de faire grincer des dents au public. Certaines personnes ont fait remarquer que ce genre d'équipements de sécurité existait ailleurs sur cette route, dans des communes voisines, mais Julien Rivière leur a expliqué que ces installations avaient été autorisées il y a plusieurs années et que depuis, la politique du département avait beaucoup changé sur le sujet.

Il a été largement question de l'expérimentation pour la réduction de vitesse, en cours rue de l'Yveline par la mise en place de chicanes. Elles ont déjà été déplacées plusieurs fois, suite au retour d'expérience des riverains. Il apparaît qu'elles sont efficaces pour réduire la vitesse lors des croisements de véhicules, mais de peu d'effet pour les véhicules isolés. Autrement dit, elles ne sont efficaces que pour réguler un flux de circulation. Il a d'ailleurs été observé que certains automobilistes s'arrêtaient pour les déplacer ou n'hésitaient pas à les bousculer en passant à grande vitesse. Pour y remédier, elles ont depuis été remplies d'eau. Pour la partie technique, les chicanes doivent être distantes de plus de sept mètres, pour permettre le passage des bus et camions. Il ne sera pas possible évidemment d'en installer jusqu'en sortie d'agglomération, mais des contrôles radar continueront à être demandés à la gendarmerie en complément. Quant à un radar fixe sur cette rue, inutile de l'espérer pour le moment. Le retour d'expérience sera fait avec le département en septembre, avant mise en place définitive. Pour le financement, celui du retour des amendes de police est déjà acquis et un dossier est monté pour une subvention plus conséquente auprès de la Sécurité Routière.

Les avis des riverains continueront évidemment à être collectés. Il a été par exemple demandé la pose de panneaux rappelant la limitation de vitesse à 50km/h, mais la municipalité est fort sceptique sur leur efficacité. Des habitants ont aussi fait remarquer qu'il ne servait à rien de créer des chicanes par des places de parking où personne ne se garerait et qu'il faut que les riverains les utilisent pour que la chicane soit efficace. A ce sujet, l'exemple du centre-ville de Garancières a été cité en exemple par beaucoup. A l'entrée de la rue de l'Yveline, au niveau du garage, il est demandé que les voitures ne se garent pas à cheval sur le trottoir, mais occupent bien toute la largeur de l'emplacement marqué sur la chaussée. L'objectif est bien

de ne pas favoriser le croisement de véhicules à ce niveau, rappelons-le. Après une période d'adaptation, ce principe a sensiblement amélioré la situation rue Fernand Bréan. Le public en a conclu qu'effectivement, lorsque la chaussée était refaite et aménagée, la sécurité s'améliorait, mais qu'il fallait que le département paye. Certains ont fait remarquer à ce propos les contradictions du discours officiel sur la sécurité lorsqu'on en arrivait au financement.

Les relevés du radar pédagogique à l'entrée de Septeuil rue de Mantes ont été présentés et ils sont toujours aussi calamiteux, avec des pointes à 150km/h en sortie et 145km/h en entrée. Comme nous le disions plus haut, la demande de radar fixe est en cours mais une demande d'expérimentation de chicanes comme celle de la rue de l'Yveline a été refusée.

Au niveau du carrefour des Bilheux, les (modestes) aménagements du département avaient jusqu'à présent un peu réduit la fréquence des accidents, en évitant que les voitures croisant la départementale ne traversent sans s'arrêter. Mais un nouvel accident avec des blessés s'est produit mi-mai. La municipalité et beaucoup d'habitants demandent un rond-point à cet emplacement, seul moyen efficace de réduire le danger de ce carrefour. Petit détail anecdotique : c'est la ville qui paye l'éclairage de ce carrefour, le département ne le prenant plus en charge.

Le problème de la largeur des trottoirs a été évoqué, avec la difficulté de circuler avec une poussette à plusieurs endroits. Il a été rappelé à ce sujet que la ville de Septeuil imposait à présent que, lorsqu'une construction neuve était réalisée, l'entreprise prenne en charge également la rénovation ou la création de trottoir sur la largeur de la propriété. Il sera contrôlé si cette obligation est bien respectée rue de l'Yveline. Plusieurs routes seront refaites cette année par la CCPH, mais cela ne concerne que la chaussée, et pas les trottoirs.

Autre problème : celui des « voitures ventouses ». Mais visiblement, leurs propriétaires les surveillent puisque, lorsqu'un marquage de la roue est effectué avant enlèvement, ils les déplacent de quelques dizaines de centimètres. En tout cas, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie pour les stationnements de véhicule gênants.

Parmi les bons points : les riverains sont globalement satisfaits rue de Houdan et observent une amélioration de la sécurité.

Plusieurs demandes aussi pour le quartier des Bilheux : la réfection du revêtement à l'entrée des Bilheux, la pose d'un miroir à l'entrée du Chemin de Crèvecoeur et le remplacement du panneau signalant la limitation à 50km/h, lequel a récemment disparu.

— Réunion PLU du 12 juin



La réunion publique du 12 juin 2019 sur la révision PLU a duré près de trois heures et fut fort animée. Elle a rassemblé environ 45 personnes, parmi lesquelles on pouvait identifier :

- des Septeuillais venus s'informer et discuter avec les 6 élus présents
- des écologistes soucieux de ne rien laisser passer
- des opposants à l'actuelle municipalité, venus s'opposer par principe
- des représentants d'une association de Saint-Germain-en-Laye qui souhaiteraient, semble-t-il, faire de Septeuil une réserve où ils passeraient leurs week-ends
- des habitants de Courgent, venus en voisins
- des partisans du complot, convaincus d'une volonté de bétonner le village
- et nous oublions sans doute des catégories...

Bref, un mélange assez explosif, et l'intervenant du cabinet d'étude a eu bien du mal à commencer sa présentation, entre les critiques préalables relevant du procès d'intention et les proclamations lues par certains participants.

Ayant fini par réussir à persuader l'assemblée qu'il pourrait être profitable de l'écouter présenter le projet avant d'en discuter, il fit la description du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) modifié, tel qu'il a été présenté aux PPA (Personnes Publiques Associées) et discuté au conseil municipal. La modification du PADD a été rendue nécessaire en particulier par la suppression du secteur de patrimoine à densifier de la Tournelle (suppression du programme immobilier), suite au projet d'implantation en ce lieu d'une école pour sportifs de haut niveau (sport-études).

Puis, il a pu présenter (quand on voulait bien le laisser parler), dans le cadre de la révision, le nouveau projet de plan de zonage, reprenant pour base le PLU actuel et intégrant de nouvelles protections réglementaires, notamment environnementales en forte proportion, introduites par les lois Alur, Grenelle, par le SDRIF etc...

Nous vous invitons à lire cette présentation, bien détaillée, sur le site web ou la page Facebook de la mairie. Il n'est pas inutile par ailleurs de rappeler certains points pour la compréhension de l'élaboration du PADD/PLU, même si cela a déjà été fait, car beaucoup d'idées fausses ont été énoncées au cours de la réunion et dans des tracts qui sont distribués dans les boîtes aux lettres septeuillaises.

Réunion PLU (suite) —

- Le PLU doit suivre les règles du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France). Ce n'est pas une option, la commune ne fait pas ce qu'elle veut, tout passe par le contrôle du département, de la région et de l'Etat.

- Prévoir l'augmentation de la population et la rendre possible est une contrainte qui est imposée à toutes les communes. Cela ne signifie pas qu'il y a une obligation de résultats dans ce domaine : chacun est libre de venir s'installer à Septeuil ou non et il n'y a pas de quota d'augmentation forcée de la population qui doit être atteint en 10 ans. Mais la commune a obligation de permettre la création de 220 logements d'ici à 2030. Pour cela, elle a mis en place les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation) qui représentent 110 logements au maximum. Les 110 autres pourront (ou pas) être créés au fil du temps, comme c'est le cas actuellement dans le tissu urbain, ce que l'on appelle « les dents creuses » en fonction des volontés des propriétaires et des terrains disponibles. A l'horizon 2030, la commune devra faire le point pour savoir si les objectifs du SDRIF ont été atteints ou non.

- Le PLU sert aussi à protéger la commune contre une évolution de son urbanisation et de son environnement qui ne lui conviendrait pas. A ce titre, la révision du PLU en cours d'élaboration est plus restrictive et plus protectrice que le PLU en vigueur, malgré ce que certains affirment. La commune a créé des zones d'espace verts protégés en zone urbaine appelées « cœur d'îlot » qui n'existaient pas auparavant.

- La protection de l'environnement, du cadre de vie et de l'attractivité de Septeuil sont au cœur de la révision du PLU. Reportez-vous aux trois axes définis dans la présentation et dans le PADD : préserver le cadre de vie naturel et agricole de la commune, assurer un développement cohérent et raisonné du territoire, conforter l'attractivité et le dynamisme communal.

- Les deux zones identifiées pour faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (côte Gillon et château des Tourelles) appartiennent à des propriétaires privés. Il n'est ni possible, ni envisagé de leur imposer de réaliser des constructions sur leurs terrains. Mais s'ils décident de le faire, le futur PLU encadrera et définira strictement ce qui leur sera autorisé. C'est un compromis gagnant/gagnant entre les besoins de développement de la commune et la préservation de notre cadre de vie. Les OAP ont été écrites avec les prescriptions des architectes conseils et les services voiries et routiers de la DDT (Direction Départementale des territoires).

- Le PLU révisé sera étudié par différentes commissions au niveau du département et de l'Etat (notamment par la DRIEE, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, et la CDPNAF, Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers). La moindre mesure qui ne respecterait pas le cadre légal n'aurait donc aucun avenir.

Vous aurez l'occasion de vous exprimer au cours de l'enquête publique (obligatoire), vraisemblablement fin 2019.

Une ville ne peut plus rester repliée sur elle-même, sans accepter la venue de nouveaux habitants. Sinon il est facile de comprendre qu'elle dépérira du simple fait du vieillissement de sa population et qu'elle perdra ses infrastructures (notamment scolaires), ses commerces, son dynamisme associatif et son attractivité.

Mais nous avons bien conscience en écrivant ceci que nous ne convaincrions jamais ceux qui croient à l'existence d'un complot de la part de leurs élus pour bétonner la commune, raser les espaces boisés, accueillir des hordes de « non-Septeuillais », polluer la Vaucouleurs, embouteiller le centre comme l'autoroute A 13 et provoquer la fermeture de la pisciculture de Rosay entre autres inepties, comme cela a été entendu au cours de la réunion.

Terminons en regrettant encore une fois que la moyenne d'âge à ces réunions soit plutôt élevée et qu'on compte peu ou pas de jeunes dans l'assistance. Qu'ils ne se sentent pas concernés ou que les horaires de ces réunions ne leur conviennent pas, il est pourtant question ici de leur futur cadre de vie.



— Septeuil foyer de la révolte

En 1793, la Convention a voté la loi du Maximum général qui définit le prix maximum des grains et établit le recensement des stocks, avec des visites domiciliaires menées par les municipalités, assorti d'un droit de réquisition pour approvisionner les marchés de la circonscription. L'objectif est de lutter contre la rarefaction des grains, entretenue par la crise économique et l'émission massive d'assignats.

Mais à Septeuil et dans les villages voisins, on ne l'entend pas de cette oreille, lorsqu'en mai 1794 le département de Seine et Oise entend procéder à des réquisitions. Les représentants du gouvernement sont fraîchement accueillis, comme en témoigne ce rapport du citoyen Crassous, représentant en mission du Comité de Salut Public, en date du 6 prairial an II (25 mai 1794) :

« Des réquisitions pour les subsistances ont éprouvé, citoyens collègues, une résistance criminelle dans deux ou trois communes du district de Montfort-le-Brutus ⁽¹⁾. Elles avaient été faites pour la commune de Versailles. Un commissaire du département, chargé spécialement de les suivre par le Comité de salut public, et un commissaire du district de Montfort se sont présentés dans ces communes, le 30 floréal. Ils ont été méconnus, insultés et repoussés, quoiqu'ils fussent accompagnés de la gendarmerie nationale. Les autorités constituées étaient à la tête du parti, dans lequel les femmes jouaient un grand rôle, au point que l'une d'elles leur a jeté leur réquisition. Les propos les plus injurieux ont été tenus; le tocsin a été à l'instant de sonner, et la prudence seule a empêché des événements funestes. Ce coup avait été préparé la veille à Septeuil, chef-lieu de canton. Des voitures avaient refusé de conduire des grains à Versailles, sous prétexte que ce jour correspondait au ci-devant dimanche, et, dans la nuit, on avait enlevé les écrous de la voiture des commissaires. La malveillance se servait à la fois du fanatisme et des craintes simulées sur les subsistances pour agiter les esprits, et il paraît certain que le projet était formé de soulever toutes les communes du canton.

Aussitôt que j'ai été instruit de ce qui se passait, j'ai réuni la gendarmerie de Rambouillet et autres endroits, la garde nationale de Montfort, et, dès le lendemain matin, j'ai fait enlever les maires, agents nationaux et présidents des Comités des deux communes rebelles de Martin-des-Champs et d'Osmoy. La force a été assez imposante pour empêcher la résistance qu'on commençait encore à opposer, et son activité a déconcerté tous les projets. Quarante dragons sont arrivés depuis par ordre du Comité de salut public, mais la tranquillité était déjà rétablie. Les coupables, qu'on n'avait pas pris dans les premiers moments, ont depuis été arrêtés; tous sont traduits au Tribunal révolutionnaire, et maintenant les réquisitions sont entièrement remplies, preuve cer-

taine que les craintes étaient chimériques et que la malveillance seule faisait agir.

Il y avait à Septeuil une Société populaire dont les patriotes avaient été exclus. On l'avait vue réclamer l'excuré prévenu d'avoir prêté, rétracté et re-prêté le serment. Quelques-uns des dominateurs de cette société ont participé aux mouvements du 30. Je l'ai dissoute; il s'en est formé une autre, et les patriotes y propageront les principes républicains. »

Les choses vont vite en ces époques troublées et le Tribunal Révolutionnaire juge les inculpés 3 jours plus tard, en sa séance du 9 Prairial (28 mai) :

« Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort les nommés

- M. Letellier, âgé de 36 ans, né à Septeuil, agent national de la commune de SaintMartin-des-Champs, y demeurant.
- A. Rageot, âgé de 28 ans, né à la Brosse, membre du comité de surveillance de la même commune, y demeurant
- A. Feron, femme Rageot, âgée de 40 ans, née et demeurant audit lieu de St-Martin-des-Champs, couturière
- G. Feron, âgé de 45 ans, né à Arnouilles, demeurant à St-Martin-des-Champs, journaliste
- M. Olivier, âgé de 58 ans, maire de la commune de St-Martin-des-Champs
- E Duhamel ⁽²⁾, âgé de 54 ans, né à Ris, membre de la commune ci-dessus
- C. Leger, âgé de 39 ans, ni à Villemur, cultivateur, demeurant à Rosay
- P. F. Fenaux, âgé de 40 ans, natif d'Alincourt, cultivateur à Rosay, y demeurant.
- J. Petit, âgé de 49 ans, natif d'Osmoy, maire de la même commune

Convaincus d'être auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la tranquillité et la sûreté de l'état en menaçant et maltraitant les administrateurs du département de Seine et Oise et du district de Monfort le Brutus, les commissaires aux subsistances dans les communes de Septeuil, de St-Martin-des-Champs et d'Osmoy, en refusant d'obéir aux réquisitions qui étaient faites, et tenant des propos tendant à ébranler la fidélité des soldats envers la nation, à les faire désertir à l'enne-

Septeuil foyer de la révolte —

mi, et à marcher contre la Convention, ont été exécutés la 9 prairial. »

François Briand, 33 ans, vigneron à Septeuil, Gilles Foulon, 34 ans, sabotier et notable de la municipalité de Septeuil, Henri Bigne, 24 ans, vigneron à Septeuil et membre du comité de surveillance, ainsi que Marie-Anne Gons, épouse Duclos, 26 ans, charretière à Osmoy, eurent la chance d'échapper à la condamnation et furent relâchés.

⁽¹⁾ Montfort l'Amaury

⁽²⁾ Probablement de la famille de l'écrivain Georges Duhamel

Extraits du Recueil des actes du Comité de Salut Public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et de la Liste générale et très-exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal Révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792.



URBANISME

Déclaration préalable de travaux —

- DP 078 591 19 M 0017 : M. SPRINGER Olivier, portail, portillon, clôture, 12 rue de la Boissière, accordé le 15/03/2019
- DP 078 591 19 M 0018 : Mme CLIQUE Isabelle, terrasse, 9 rue Maurice Cléret, accordé le 15/03/2019
- DP 078 591 19 M 0019 : M. GOUIDA Rostislav, menuiserie, 18 rue de l'Yveline, accordé le 23/03/2019
- DP 078 591 19 M 0020 : Mme DEGREMONT Carole, remplacement menuiseries, 2 chemin du clos Renault, accordé le 08/04/2019
- DP 078 591 19 M 0021 : M. MARONNE Daniel, clôture, chemin de Crèvecœur, accordé le 28/05/2019
- DP 078 591 19 M 0022 : M. ROUSSELOT Michel, abri-bois, 37 bis rue de l'Yveline, accordé le 10/04/2019
- DP 078 591 19 M 0023 : Mme COURTOIS Denise, fenêtres et volets, 2 rue Fernand Bréan, accordé le 08/04/2019
- DP 078 591 19 M 0024 : M. DOUCHE Thibaut, réfection de toiture, 4 côte Guépin, accordé le 24/05/2019
- DP 078 591 19 M 002 : Mme LASINA Sarah, fenêtres de toit, 23 chemin de Dancourt, accordé le 27/05/2019
- DP 078 591 19 M 0026: M. BAILS Serge, fenêtres de toit, 20 rue des peupliers, accordé le 21/05/2019
- DP 078 591 19 M 0027 : M. REIGNIER Thibault, clôture et portail, 31 rue de Versailles, accordé le 21/05/2019
- DP 078 591 19 M 0028 : SCI MENEYROL, mur de clôture, 38 rue de Houdan, accordé le 28/05/2019

ÉTAT CIVIL



Naissances

Le 2 janvier 2019 : Ethan, Jean-Pierre, Cédric ROLLAND BRIERRE

Le 2 avril 2019 : Vivien, Pierre, Alain MARTIN

Le 15 avril 2019 : Enzo, Christian, Robert , Gérard TESSENYI



Mariages

Le 13 avril 2019 : Alain, Louis, Georges LE NEVEZ et Tetyana, Anatoliivna YANCHUK

Le 15 juin 2019 : Jordan, Bernard, Gabriel CHAUMEAU et Marion VILLEVALOIS



Décès

Le 25 mars 2019 : René, Jean, Roger MONGISON, veuf PLAY, 92 ans

Le 25 mars 2019 : Christophe, Philippe, Henri JEAN, 57 ans

Le 26 mars 2019 : Micheline, Marcelle, Louise LECOUTURIER, 85 ans

Le 30 mars 2019 : Muriel, Yasmina, Michelle BUSSI, veuve DAUER, 75 ans

Le 1er avril 2019 : Monique, Anne, Marie SAILLY, 94 ans

Le 25 avril 2019 : Isabelle, Constance PELLATI, 56 ans

Le 4 mai 2019 : Gérard, Alexandre, Léon POULLEAU, veuf MONNEREAU

Le 8 mai 2019 : Françoise, Andrée LECHEF, veuve LAINE, 78 ans

Le 4 juin 2019 : Christian, Guy BOGROS, époux MURCIANO, 65 ans

Bien sûr, il y a d'autres naissances et mariages à Septeuil, mais nous ne publions ici que ceux pour lesquels les intéressés ou les familles nous ont donné leur accord.

INFOS PRATIQUES

La mairie de Septeuil à portée de clic !

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous:

- sur le site Internet
www.mairie-septeuil.fr
- sur la page Facebook
Septeuil officiel
- sur les panneaux d'affichage

La mairie de Septeuil

6, place Louis Fouché • 78790 Septeuil
Tél.: 01 30 93 40 44 • Fax : 01 30 93 49 63
Courriel: mairie@septeuil.fr

Jours et heures d'ouverture

Lundi: 8h30-12h • 14h-17h
Mardi: 8h30-12h • 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h • 14h-17h
Jeudi: 8h30-12h • 14h-17h
Vendredi: 8h30-12h • 14h-16h
Samedi : 10h30-12h
(9h-10h30: RDV passeports et CNI)